

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

Le 7 novembre 2023

MOBILIANS LANCE LE PREMIER BAROMETRE SUR LE DEPLOIEMENT DE LA PIECE DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE DANS LES METIERS DE L'ENTRETIEN ET DE LA REPARATION AUTOMOBILE

MOBILIANS représente un écosystème complet des mobilités, composé de 170 000 entreprises et 500 000 actifs, au contact des réalités des entreprises et implanté dans toutes les régions. Ces entreprises interviennent sur la mobilité quotidienne des Français. Dans le but d'initier une mobilisation collective en faveur de l'accélération de la pièce de l'économie circulaire (PIEC), Mobilians lance son premier baromètre, en partenariat avec le GiPA, visant à recueillir la perception par les professionnels de l'entretien-réparation vis-à-vis de la PIEC, et les leviers pour accélérer son déploiement.

Un premier baromètre démontrant la progression de la connaissance de la PIEC par les réparateurs

Mobilians a noué un partenariat avec le GiPA pour la mise en place d'un baromètre sur le développement de l'usage de la PIEC par les réparateurs automobiles (panel de 501 professionnels de la réparation - réparateurs agréés, MRA, centres-auto, carrossiers...). Il s'agit d'une initiative qui s'inscrit sur le long terme, avec la publication d'un baromètre chaque année. Plusieurs indicateurs permettront de suivre la progression sur ce sujet, que ce soit le niveau de connaissance par les réparateurs, le souhait des réparateurs d'avoir recours à la PIEC... Le baromètre est composé de questions à la fois ciblées sur les pièces échange standard mais également sur les pièces de réemploi, afin de pouvoir faire des analyses spécifiques pour chaque type de pièce.

Rappelons que les pièces automobiles de réemploi (communément dites « d'occasion ») représentent les pièces issues du démontage des véhicules hors d'usage (pièces tracées, contrôlées, garanties). Le décret PIEC du 30 mai 2016 définit les pièces de réemploi comme « les composants et éléments qui sont commercialisés par les centres de traitement de véhicules hors d'usage (VHU) agréés (...) après avoir été préparés en vue de leur réutilisation au sens des dispositions de l'article L. 541-1-1 de ce code ».

Les pièces remanufacturées (ou « échange standard ») proviennent quant à elles d'un processus industriel rigoureux et standardisé permettant de remettre une pièce ou un produit usagé dans un état de performance et de fonctionnalités équivalent ou même supérieur à celui d'origine et pour un même usage.



Les résultats de ce premier baromètre témoignent d'un niveau de plus en plus important de connaissance de la PIEC parmi les réparateurs : 71% des professionnels interrogés affirment connaître la réglementation relative aux pièces issues de l'économie circulaire ; 55% d'entre eux se disent aujourd'hui favorables à l'utilisation de la PIEC pour leurs prestations de réparation.

Les dernières statistiques de l'organisme SRA publiées en octobre 2023 montrent que, dans la réparation-collision, 15,5% des rapports d'expertise contiennent au moins une PIEC, contre 11% en 2022 et 2021, et 9% en 2020. Une augmentation constante illustrant les évolutions des pratiques et l'engagement des professionnels de se mobiliser en faveur de l'économie circulaire.

Les résultats démontrent toutefois un manque de compréhension sur le vocable des pièces issues de l'économie circulaire. Un travail de sensibilisation des professionnels, mais aussi du grand public, est aujourd'hui nécessaire pour mieux comprendre ces enjeux.

## Lever les freins à l'emploi des PIEC dans la réparation

Le baromètre réalisé avec le GiPA met en exergue les principaux freins qui se posent aujourd'hui à la pose de la PIEC pour les réparateurs : 70% évoquent le manque de fiabilité, 50% la crainte d'avoir des problèmes avec ces pièces, 38% le fait que leur réseau leur impose des pièces neuves, 33% qu'il n'y ait pas de garantie sur ce type de pièces, 32% l'indisponibilité des pièces, 31% le refus des clients d'y recourir, et 18% les contraintes logistiques qui peuvent être générées par leur utilisation.

Mobilians a engagé une campagne de sensibilisation auprès des professionnels afin de créer les conditions optimales à la promotion de la PIEC auprès des réparateurs.

Les PIEC possèdent en effet les mêmes garanties que les pièces neuves : une qualification Qualicert a été mise en place pour les centres VHU, tandis que pièces remanufacturées suivent des cahiers des charges techniques précis, en collaboration avec le fabricant d'origine et des process de qualité très stricts.

Mobilians publiera chaque année son baromètre afin de suivre les évolutions sur ce sujet, et organisera des réunions de sensibilisation et des campagnes d'information auprès des professionnels afin de les informer et de valoriser les bonnes pratiques en la matière.



## À propos de MOBILIANS

MOBILIANS est le premier mouvement des chefs d'entreprises du commerce et de la réparation automobile et des services de mobilité : voitures, motos, vélos, véhicules industriels, trottinettes, etc. Notre organisation professionnelle représente près de 170 000 entreprises de proximité et 500 000 emplois non délocalisables partout en France. MOBILIANS défend les intérêts individuels et collectifs des professionnels de la mobilité par la route et les accompagne dans les évolutions de leurs métiers. Il déploie une action prospective de développement durable et de promotion d'une mobilité individuelle ou partagée en lien avec toutes les parties prenantes.